



LSAP

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

19 SEP. 2019

1216

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 19 septembre 2019

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias et à Monsieur le Ministre de la Digitalisation.

Le 8 juin 2010, la Chambre des Députés a adopté une motion relative e.a. à l'extension de l'éducation aux médias à tous les niveaux de l'enseignement fondamental et secondaire. Depuis 2015, avec le lancement du programme Digital4Education, nombreux sont les efforts entrepris par le gouvernement afin de promouvoir les médias et la digitalisation également au sein de l'école luxembourgeoise.

Dans une série de pays européens - à titre d'exemple on peut citer la Suisse ou encore l'Allemagne - il existe différents modèles à succès en matière d'éducation aux médias ainsi que de nombreux livres et programmes de « bonnes pratiques » qui pourraient servir d'exemple pour une utilisation responsable des services audiovisuels et d'information en ligne.

Malgré les efforts entrepris dans notre pays, il manque à ce jour un cadre de référence fixant les principes et les objectifs de l'éducation aux médias et assurant que tous les élèves du système éducatif luxembourgeois soient dotés d'un bagage de connaissances conséquent en technologies de l'information et de la communication.

Dans ses réponses aux questions parlementaires n° 3542 et 3737, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse avait expliqué qu'un tel cadre de référence serait en cours d'élaboration. Ce cadre, basé sur le modèle « DigiComp » de la Commission européenne et soutenu par un nombre de partenaires externes, experts dans le domaine, entrerait en phase pilote dès septembre 2018, indiquant notamment les sujets à traiter et les compétences à acquérir dans le contexte de l'éducation aux médias

Le programme gouvernemental 2018-2023 stipule que « la modernisation des programmes scolaires et l'intégration de thématiques transversales comme par

exemple (...) l'éducation aux médias (...) seront discutées au sein du Conseil national des programmes ».

Dès lors, j'aimerais poser à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias et à Monsieur le Ministre de la Digitalisation les questions suivantes :

- Un cadre de référence pour l'éducation aux médias à tous les niveaux de l'enseignement fondamental et secondaire a-t-il été élaboré ? Dans l'affirmative, la phase pilote pour le cadre de référence a-t-elle pu débuter et si oui, sous quelles conditions (niveau d'enseignement, bâtiments scolaires, nombre de classes, etc.) ? Quand peut-on tirer les premières conclusions de cette phase pilote ?
- Dans la négative, quelles sont les raisons pour le retard de l'élaboration du cadre de référence ? Quand sera-t-il disponible ? A quelle date pourra-t-il entrer en phase pilote ?
- Le Conseil national des programmes a-t-il déjà pu entamer ses travaux en matière de modernisation des programmes et d'intégration, notamment en matière d'éducation aux médias ? Quels sont les ouvrages respectivement les programmes prévus dans ce contexte ?
- Le Gouvernement partage-t-il toujours l'avis que l'éducation aux médias ne doit pas se limiter au seuls milieux scolaire et parascolaire ? Si oui, y-a-t-il des mesures qui ont déjà été entreprises dans ce sens permettant ainsi de viser une approche multipartite qui permet de rassembler organismes publics, médias, éducateurs, société civile, particuliers, fournisseurs de services internet etc. ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Lydia Mutsch
Députée



Luxembourg, le 22 octobre 2019

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de Monsieur le Ministre des Communications et des Médias à la question parlementaire n° 1216 de Madame la Députée Lydia Mutsch

Dans sa question parlementaire, l'honorable Députée demande des informations au sujet du cadre de référence pour l'éducation aux médias à l'enseignement fondamental et secondaire.

Ad 1)

Depuis plusieurs années, d'intenses réflexions au sujet de la promotion de l'éducation aux médias ont été menées au Luxembourg. Un premier cadre de référence a été publié en mars 2010 par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE). L'objectif était d'élaborer un modèle devant permettre une éducation et une formation aux médias complète et systématique dans les écoles luxembourgeoises. Compte tenu de la dynamique des changements techniques et sociaux, ce cadre de référence ne constituait qu'une première étape dans un processus à plus long terme nécessitant une réflexion et une évolution constantes.

Le Plan d'études pour l'enseignement fondamental (version 2011) a défini l'éducation aux médias comme compétence transversale. Dans ce cadre, les cinq domaines de compétences suivants ont été fixés :

- sélectionner et utiliser judicieusement les offres des médias ;
- concevoir et diffuser ses propres médias ;
- comprendre et évaluer les conceptions des médias ;
- reconnaître et faire un travail de réflexion sur les influences de médias ;
- détecter et évaluer les conditions de production et de diffusion des médias.

Dans le cadre du Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS), tous les établissements scolaires exposent l'état actuel de leur offre pédagogique, entre autres aussi au sujet de l'intégration des technologies de l'information et de la communication.

Outre les initiatives personnelles de certains enseignants qui décident d'intégrer dans leur cours des éléments d'éducation aux médias, il existe une multitude de projets officiels qui mettent clairement l'accent sur le domaine « Éducation aux médias et technologies ».

Le cadre de référence pour l'éducation aux médias au sujet duquel l'honorable Députée demande des précisions, a été élaboré au cours des deux dernières années par un groupe de travail du Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) et sera présenté en novembre 2019. Ce guide des médias se base

sur une adaptation du cadre de référence européen DigComp 2.1 aux spécificités du système éducatif luxembourgeois. Le processus de recherche et de consultation a été conduit en deux phases : dans un premier temps, durant l'année scolaire 2017/18, des réunions préparatoires se sont tenues avec des représentants des ministères de l'éducation de la France, de la Belgique et de l'Allemagne ; dans un second temps, la première ébauche du guide des médias national a été examinée et débattue avec les directions et le personnel enseignant de l'enseignement fondamental et secondaire ainsi que des représentants institutionnels (année scolaire 2018/19). Les conclusions de cette vaste concertation ont été intégrées dans le guide des médias qui vise à promouvoir les compétences du 21^e siècle dans le domaine des médias, et ce dans 5 cinq domaines qui regroupent 16 compétences majeures, repris dans le tableau ci-après :

| Kompetenzbereich | Kompetenz |
|-------------------------------------|--|
| 1. Informationen und Daten | 1.1 Daten, Informationen und digitale Inhalte recherchieren |
| | 1.2 Daten, Informationen und digitale Inhalte analysieren und bewerten |
| | 1.3 Daten, Informationen und digitale Inhalte speichern und verwalten |
| | 1.4 Daten, Informationen und digitale Inhalte verarbeiten |
| 2. Kommunikation und Zusammenarbeit | 2.1 Mit anderen zusammenarbeiten |
| | 2.2 Daten, Informationen und digitale Inhalte teilen und publizieren |
| | 2.3 Angemessene Ausdrucksformen verwenden (Netiquette) |
| 3. Erstellung von Inhalten | 3.1 Textdokumente erstellen |
| | 3.2 Multimediale Dokumente erstellen |
| | 3.3 Autorenrechte kennen und anwenden |
| | 3.4 Aufgaben in Einzelschritte zerlegen (problemlösend denken) |
| 4. Datenschutz und Sicherheit | 4.1 Geräte schützen |
| | 4.2 Personenbezogene Daten und Privatsphäre schützen |
| | 4.3 Gesundheit, Wohlbefinden und Umwelt schützen |
| 5. Digitale Welt | 5.1 Einfache technische Probleme lösen |
| | 5.2 Verantwortungsvoll und kreativ mit digitalen Medien umgehen |

En ce qui concerne la mise en œuvre du guide des médias, il importe de souligner qu'il n'est pas prévu de créer une branche spécifique à cet effet, puisqu'il s'agit clairement de favoriser une approche transversale qui concerne toutes les disciplines et situations d'apprentissage. Tous les enseignants sont donc sollicités pour inclure l'éducation aux médias dans leurs cours, indépendamment de la discipline qu'ils enseignent ou de la classe concernée.

Dans la pratique, le guide des médias prévoit plusieurs approches possibles – par la compétence, le thème, le médium, la classe ou la matière – et fournit aux enseignants des informations et aides supplémentaires.

L'implémentation du guide des médias sera accompagnée par un large dispositif qui comprendra entre autres un site Internet avec des guides et des *lesson plans*, un passeport médiatique (*Medienpass*) qui consigne les compétences médiatiques atteintes par les élèves de l'enseignement fondamental, des affiches, des lettres d'information pour les parents ainsi qu'une large offre de formations pour les enseignants. Ultérieurement, des instituteurs spécialisés en compétences numériques seront à la disposition des écoles fondamentales pour accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de l'éducation aux médias.

Ad 2)

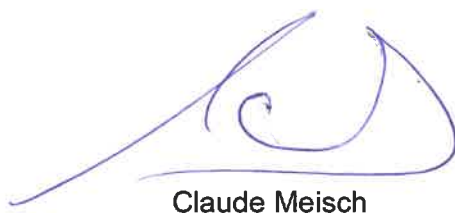
En collaboration avec les commissions nationales des programmes de l'enseignement fondamental, le SCRIPT travaillera en 2019-2020 à l'intégration du nouveau cadre dans le plan d'études de l'enseignement fondamental. Parallèlement seront menés les travaux pour la mise en pratique du cadre à l'enseignement secondaire.

Ad 3)

Le Gouvernement soutient une large approche dans l'éducation aux médias au-delà des seuls milieux scolaire et périscolaire et qui s'adresse tant aux jeunes qu'aux adultes. Dans ce cadre, de nombreuses initiatives peuvent être citées :

- BeeSecure
- CodeKlass
- Digital Inclusion asbl

Le Gouvernement vise en outre à ce que chaque citoyen soit inclus dans notre société de plus en plus numérisée afin de contrecarrer le clivage numérique divisant la société. Ainsi, sous l'impulsion de l'ALIA (Autorité Luxembourgeoise Indépendante de l'Audiovisuel), de nombreux partenaires dont l'Agence nationale pour l'information des jeunes, le Service national de la jeunesse, le Luxembourg City Film Festival, le « Zentrum fir politesch Bildung », le Conseil de presse, le Service de la Formation des Adultes et l'initiative gouvernementale « Digital Luxembourg », ont participé dans une approche multipartite à la première semaine européenne de l'éducation aux médias, qui se déroulait du 18 au 22 mars 2019 et qui s'adressait au grand public. Plusieurs projets ont spécialement été créés pour la Semaine de l'éducation aux médias, alors que d'autres font partie de l'offre habituelle des prestataires. Les préparatifs pour la deuxième Semaine européenne de l'éducation aux médias sont en cours.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large, stylized loop that ends in a small hook.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse